

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW : code 01

---

## **Le DPCP offre son entière collaboration à l'enquête sur le dossier de monsieur Mamadi III Fara Camara et annonce l'examen du traitement judiciaire du dossier mené par le DPCP**

---

**Québec, le 9 février 2021** – Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) tient à faire le point sur les suites qui seront données relativement aux événements difficiles vécus par monsieur Mamadi III Fara Camara la semaine dernière.

À la suite de l'annonce par la vice-première ministre du Québec et ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, de la tenue d'une enquête sur le Service de police de la Ville de Montréal concernant les événements ayant mené à l'arrestation et au dépôt d'accusations à l'endroit de monsieur Mamadi III Fara Camara, le DPCP tient à préciser qu'il offrira son entière collaboration dans le cadre de ces travaux.

De plus, le DPCP annonce que sera tenu un examen indépendant sur les circonstances ayant conduit aux décisions prises dans ce dossier aux différentes étapes du processus judiciaire au regard des normes et principes juridiques applicables. Le DPCP estime opportun que cet examen soit aussi conduit par l'honorable Louis Dionne, le cas échéant, et a fait des représentations en ce sens au ministre de la Justice et procureur général du Québec, monsieur Simon Jolin-Barrette. Le rapport de cet examen pourra être rendu public, en tout ou en partie, dans la mesure où il sera possible de le faire sans nuire à une enquête policière ou à d'éventuelles procédures judiciaires.

### **Le Directeur des poursuites criminelles et pénales**

Le DPCP fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes.

Chaque dossier soumis au DPCP est analysé avec rigueur et impartialité. La norme qui guide les procureurs concernant l'opportunité d'entreprendre une poursuite est prévue à la [directive ACC-3](#).

- 30 -

Source :  
M<sup>e</sup> Audrey Roy-Cloutier  
Porte-parole  
Directeur des poursuites criminelles et pénales  
418 643-4085